



Le sous-directeur des parcours professionnels

Paris, le **26 AVR. 2023**

Affaire suivie par : Mike CHANROUX / Amélie PUBERT
Service des ressources humaines
Sous-direction des parcours professionnels
Bureau du recrutement et de la formation professionnelle

NOTE D'INFORMATION

à destinataires *in fine*

Objet : Note d'information sur l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au ministère de la justice au titre de l'année 2024

PJ : Notice de l'examen et fiche d'inscription EXCEL

Un examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat du ministère de la justice est organisé au titre de l'année 2024 dans les conditions prévues par l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de cet examen ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys.

Conformément aux dispositions du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat, peuvent être promus au grade d'attaché principal, les attachés d'administration qui, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, c'est-à-dire pour le présent examen au 31 décembre 2024, auront accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau et auront atteint le 5^{ème} échelon du grade d'attaché d'administration.

L'examen professionnel comprend une épreuve orale d'admission basée sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) consistant en un entretien avec un jury d'une durée totale de 30 minutes, visant à apprécier la personnalité, la motivation et l'aptitude du candidat à exercer les nouvelles responsabilités attendues.

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 2 mai 2023.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 2 juin 2023.

Les candidats ont la possibilité de s'inscrire selon deux modalités :

- **Inscription par voie télématique (recommandée) :**

Les pré-inscriptions seront enregistrées sur le portail intranet du secrétariat général du ministère de la justice et sur le site internet lajusticerecrite.fr, du mardi 2 mai 2023 à partir de 10h00 jusqu'au vendredi 2 juin 2023 à 17h00, heures de Paris, délais de rigueur. Il est recommandé aux candidats de veiller à bien compléter la totalité du formulaire et de cliquer sur « valider » à la fin de la pré-inscription. Sans cette validation, la pré-inscription sera annulée.

A l'issue, les candidats recevront un accusé réception de leur pré-inscription, généré automatiquement et auquel ils ne devront pas répondre. En effet, la boîte mail concours.etd-sdit-2s2m-sg@justice.gouv.fr ne doit pas être utilisée par les candidats.

En complément de cette pré-inscription télématique, chaque candidat devra retourner, par voie électronique, une fiche d'inscription, dûment complétée et disponible sur le portail intranet et le site internet lajusticerecrite.fr jusqu'au vendredi 2 juin 2023. La fiche devra être envoyée à l'adresse structurelle suivante :

concours-sg-a@justice.gouv.fr

Les candidats recevront un accusé réception par mail au plus tard une quinzaine de jours après envoi.

- **Inscription par voie postale :**

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie électronique, les candidats ont la possibilité d'obtenir un dossier imprimé d'inscription sur demande écrite à l'adresse suivante :

**Ministère de la justice
Secrétariat général
SRH-SG/SDPP/BRFP/Section recrutement
Examen professionnel Principalat 2023
13 place Vendôme
75042 PARIS CEDEX 01**

Ce dossier devra être dûment complété et retourné par voie postale également à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le vendredi 2 juin 2023 à 17h00, heure de Paris, le cachet de la poste faisant foi. Il en va de la responsabilité du candidat de faire une demande de dossier le plus en amont possible afin de le recevoir et de le retourner dans les délais impartis.

Toute fiche incomplète, mal renseignée ou transmise hors délai sera rejetée.

Les candidats déclarés admis à concourir devront transmettre, en deux exemplaires, au plus tard le vendredi 15 septembre 2023, 17h00 heure de Paris, par voie postale, un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle (RAEP) à l'adresse suivante :

Ministère de la justice
Secrétariat général
SRH-SG/SDPP/BRFP/Section recrutement
Examen professionnel Principalat 2023
13 place Vendôme
75042 PARIS CEDEX 01

Un exemplaire par voie électronique en un seul fichier PDF devra être également transmis à l'adresse suivante :

concours-sg-a@justice.gouv.fr

Tout envoi de dossier RAEP est définitif et aucune demande de modification ne sera prise en compte ultérieurement.

Les candidats n'ayant pas envoyé leur dossier RAEP selon les modalités indiquées ci-dessus et dans les délais impartis ne pourront pas être auditionnés.

Les entretiens oraux des candidats se dérouleront à Paris entre le 16 et le 20 octobre 2023.

Dès réception de cette note, je vous saurai gré de bien vouloir en assurer la diffusion auprès des attachés d'administration placés sous votre autorité et relevant de vos périmètres d'attribution, en position de détachement auprès d'autres administrations et dépendant de votre direction, ainsi qu'aux attachés qui, en application des articles 31 et 32 du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011, ont fait le choix d'être rattachés en gestion au ministère de la justice.

Liste des destinataires

Monsieur l'inspecteur général, chef de l'inspection générale de la justice

Monsieur le directeur des services judiciaires

Monsieur le directeur des affaires criminelles et des grâces

Monsieur le directeur des affaires civiles et du sceau

Monsieur le directeur de l'administration pénitentiaire

Madame la directrice de la protection judiciaire de la jeunesse

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'écoles de service public (ENM, ENG, ENAP, ENPJJ)

Madame la sous-directrice des ressources humaines des greffes de la direction des services judiciaires

Monsieur le sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales de la direction de l'administration pénitentiaire

Madame la sous-directrice des ressources humaines et des relations sociales de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Madame la cheffe du service des ressources humaines et budgétaires de la Grande chancellerie de la Légion d'honneur

Mesdames et Messieurs les chefs de cabinet

Pour le secrétariat général :

Mesdames et messieurs les chefs de service

Mesdames et messieurs les chefs de bureau